

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE
Service Départemental de la Communication Interministérielle

Digne-les-Bains, le 3 février 2016

Le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance

Le plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017, déclinaison de la stratégie nationale 2013-2017, fixe les orientations prioritaires pour cette période au moyen de trois programmes d'actions ciblées sur :

- **les jeunes exposés à la délinquance**
- **la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes**
- **l'amélioration de la tranquillité publique.**

Les actions du plan sont principalement mises en œuvre au niveau local dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) par le maire dans le cadre d'un plan local d'action de prévention de la délinquance adapté au territoire.

I) Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance :

La priorité du plan départemental est d'éviter le basculement et l'enracinement des jeunes dans la délinquance.

L'éducation nationale, le Parquet et les services de la justice (PJJ, SPIP) ainsi que les forces de sécurité intérieure ont un rôle essentiel dans le repérage des jeunes concernés par ce programme, de même que les équipes de prévention spécialisée du Conseil Départemental.

- **Des actions pour prévenir le premier passage à l'acte délinquant**

Des actions ponctuelles pour les jeunes au comportement particulièrement perturbateur sont menées dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, la médiation dans le champ scolaire, l'amélioration des relations jeunes-police, la sensibilisation aux conséquences judiciaires des actes de délinquance.

- **Des actions de prévention de la récidive**

Une minorité de jeunes a déjà commis des actes de délinquance et se trouve très concernée par les problématiques de récidive.

En faveur des primo-délinquants les actions de prévention de la récidive se déploient dans les champs de l'apprentissage de la citoyenneté, de la gestion du rapport à l'autorité ou encore de la réalisation de travaux de réparation.

Pour les jeunes suivis par la justice pénale notamment les récidivistes, pour lesquels des condamnations ont déjà été prononcées, les actions sont ciblées sur l'insertion sociale et

professionnelle. Elles peuvent permettre le déploiement de postes de travail d'intérêt général ou d'actions de type chantier d'insertion menées dans le cadre d'aménagements de peine.

Les liens entre la PJJ et la Mission Locale sont renforcés pour faire bénéficier aux mineurs délinquants des dispositifs les plus adaptés : parcours d'insertion, aides spécifiques, contrats CIVIS, formations et contrats aidés.

II) Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes :

Les actions menées concernent la formation et la sensibilisation des professionnels, l'accueil des victimes, l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violence familiale.

Dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement des victimes, des permanences sont assurées par l'association de médiation et d'aide aux victimes dans deux brigades de gendarmerie et dans les deux commissariats pour l'accueil et l'accompagnement des victimes.

Concernant plus particulièrement les femmes victimes de violences, il s'agit de maintenir une attention forte sur un accueil sécurisant et coordonné entre les acteurs dans chaque département (le numéro d'accueil téléphonique, l'amélioration des conditions de mise à l'abri des femmes victimes de violences)

Le centre départemental d'information sur le droit des femmes et des familles s'est vu confier la gestion du dispositif départemental de prise en charge des femmes victimes de violences. Les points d'accueil et d'écoute sont basés à Digne-les-Bains et Manosque. Ce dispositif est en lien étroit avec les structures d'hébergement d'urgence des femmes victimes.

Pour mobiliser le grand public, des formations sur le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violences sont dispensées. Des actions de sensibilisation à la prévention des violences sexistes en direction des jeunes sont également organisées dans les établissements scolaires, en partenariat avec l'Education Nationale.

Des actions sont également prévues en direction des auteurs : diversifier la réponse pénale en tenant compte de la personnalité des auteurs et aux liens qui les unissent à leurs victimes ; accompagnement social, aide en matière de recherche de logement. Cette problématique est prise en compte dans le protocole relatif à la protection et à l'accompagnement des victimes de violences conjugales et à la prévention de la récidive par le traitement pénal et social des mis en cause en date du 16 septembre 2013.

III) Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique :

Les maires, confrontés aux troubles de la tranquillité publique, mettent en œuvre des réponses qui relèvent de la prévention situationnelle ou du renforcement de la présence humaine dans l'espace public.

- **La prévention situationnelle : mis en place de diagnostics ou de consultations de sûreté.**

- La consultation consiste à conseiller le public ou les professionnels dans le domaine des mesures passives de sécurité, afin d'aboutir à la définition partagée d'une stratégie de prévention de la malveillance.

- Les diagnostics de sûreté correspondent à des avis et conseils écrits sur la sûreté de bâtiments publics – voire privés lorsqu’il s’agit d’établissements stratégiques confrontés à une menace identifiée.

- **La vidéoprotection de voie publique constitue l’un des outils concourant à la tranquillité publique.**

Des dispositifs de vidéoprotection de voie publique sont installés dans le département sur 18 sites.

- **Le renforcement de la présence humaine reste l’une des mesures principales**

La police nationale et les polices municipales n’ont pas vocation à assurer seules la tranquillité publique. Les bailleurs sociaux, les opérateurs de transport, les services publics de proximité, les médiateurs ont un rôle essentiel en la matière.

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE
Service Départemental de la Communication Interministérielle

Digne-les-Bains, le 8 février 2016

<p>CONFERENCE DE PRESSE BILAN DE LA SECURITE 2015 DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE</p>

Actions mises en œuvre en 2015 pour lutter contre la délinquance

Atteintes aux biens :

La vidéoprotection : 18 communes sont pourvues de systèmes de vidéoprotection de voie publique. Les installations les plus importantes ont été faites à Manosque et à Sisteron, deux communes qui ont pour projet d'étendre encore leur dispositif.

Parmi les projets, on peut citer Gréoux-les-Bains, qui veut renouveler et étendre son équipement, et Moustier Ste Marie, qui vient de déposer un projet conséquent.

La vigilance citoyenne : des protocoles de vigilance citoyenne ont été signés dans 14 communes, notamment dans les principales villes (Digne-les-Bains, Manosque, Château-Arnoux, Sisteron. 6 protocoles ont été signés en 2015 et plusieurs projets sont en cours d'élaboration (Malijai, Volx, Noyers-sur-Jabron).

Les polices municipales : 26 communes bas-alpines sont dotées d'une police municipale. 10 d'entre elles ont élaboré, avec la police nationale ou avec la gendarmerie, une convention de coordination « nouvelle génération ». Certaines de ces conventions prévoient des dispositifs de coordination plus intégrés : des patrouilles mixtes sont mises en œuvre à A Forcalquier, des contrôles routiers conjoints sont organisés à Digne-les-Bains et à Manosque, à Sisteron, les moyens radiophoniques sont partagés.

Un plan de sécurité des exploitations agricoles complète le plan de lutte contre les cambriolages : il a été signé le 16 juillet 2015 et participe également aux différents partenariats mis en œuvre.

Violences aux personnes :

La lutte contre les atteintes volontaires à l'intégrité physique, notamment lorsqu'il s'agit de violences non crapuleuses et surtout intrafamiliales passe par l'échange d'information et le signalement aux services compétents.

Les acteurs s'organisent pour protéger, accompagner les victimes et traiter chaque affaire : signature d'un protocole relatif à la protection et à l'accompagnement des victimes de violences conjugales et à la prévention de la récidive par le traitement pénal et social des mis en cause signé en 2013 ; convention relative au traitement des mains courantes et des PVRJ en matière de violences conjugales signée en 2014 ; convention « dispositif de téléprotection grave danger (TGD) signée en 2015.

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE
Service Départemental de la Communication Interministérielle

Digne-les-Bains, le 5 février 2016

**CONFERENCE DE PRESSE
BILAN DE LA SECURITE 2015
DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

Actions mises en œuvre en 2015 pour lutter contre l'insécurité routière

Chaque année, l'État élabore le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) qui définit les actions et les initiatives concourant à la lutte contre l'insécurité routière qui seront menées dans le département, en fonction des enjeux mis en évidence par l'analyse de l'accidentologie de l'année écoulée.

La mise en œuvre de ce plan s'appuie ensuite sur une démarche partenariale caractérisée par une forte mobilisation des acteurs locaux de la sécurité routière au côté de l'État : les collectivités locales, les associations, les Intervenants départementaux de Sécurité Routière (IDSR) ainsi que d'autres partenaires institutionnels (comme le Procureur de la République par exemple).

En 2015, l'appel à projets lancé annuellement a permis de concrétiser 49 actions autour des 4 principaux enjeux identifiés dans le département, représentant un total d'environ 260 journées d'actions tournées vers le grand public.

Enjeu « jeunes » : Le PDASR a décliné 21 actions autour de cet enjeu destiné à faire prendre conscience du risque routier à toutes les étapes du parcours scolaire, de la maternelle à l'IUT, grâce à des modules d'apprentissage, de sensibilisation, des conférences ou encore des expositions. Les centres de loisirs et les transports scolaires étaient sensibilisés. 28 % du budget était consacré à cet enjeu prioritaire.

Enjeu « deux roues motorisés » : 5 actions axées sur le « perfectionnement du pilotage des motos », telles que les opérations trajectoires, une opération transfrontalière d'envergure avec l'Italie et le rallye moto des Alpes-de-Haute-Provence, ont été mises en place, mobilisant 20 % du budget annuel.

Enjeu « seniors » : Le partenariat entre les professionnels travaillant auprès des personnes âgées et les partenaires institutionnels a permis de mener 6 actions (7 % du budget PDASR) de prévention sur la conduite des seniors, telles que le recyclage au code de la route et la mobilité de cette catégorie d'utilisateurs.

Enjeu « Entreprise » : 4 actions, soit 26 journées, étaient destinées aux salariés des entreprises. Les messages portaient sur la lutte contre l'usage des produits psychoactifs et les risques routiers professionnels.

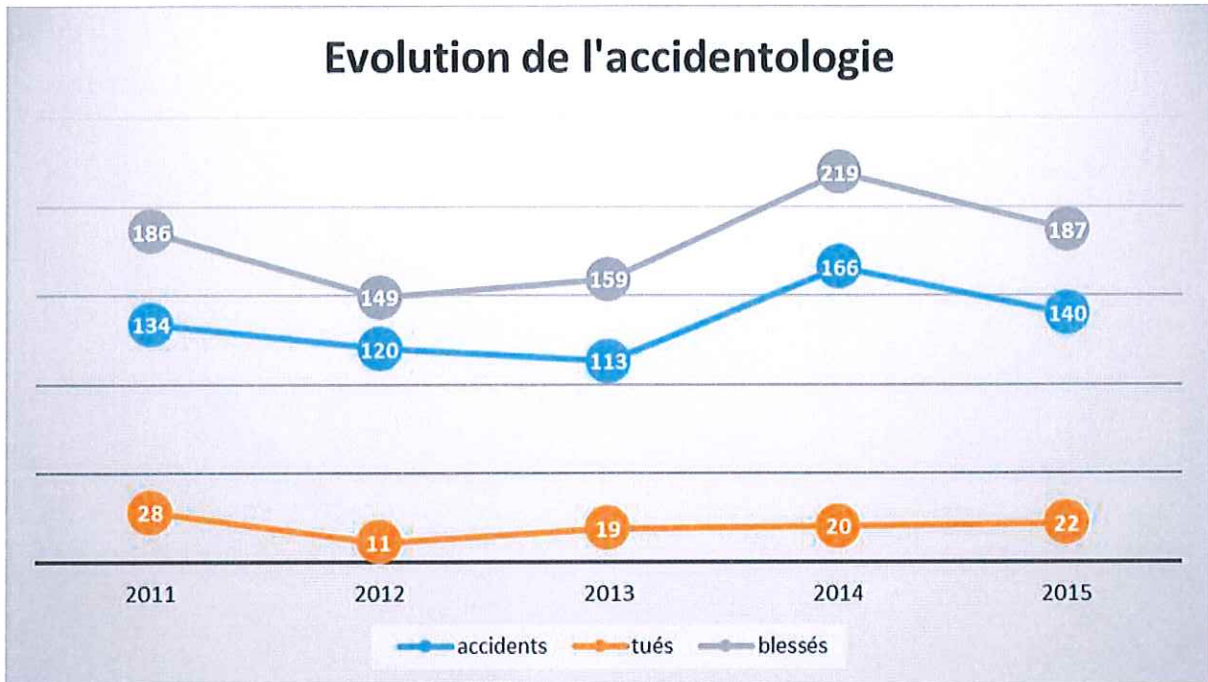
Les messages de sécurité routière portent également sur des « enjeux transversaux », tels que la vitesse, le respect des distances de sécurité, la lutte contre l'alcool au volant et les addictions en général, la somnolence, le respect des règles, la sensibilisation au port de la ceinture par un simulateur d'une voiture « tonneaux »... . Des actions de prévention, entre le réseau autoroute et la gendarmerie sont menées lors de grands départs en vacances ; elles représentent 43 % du budget annuel.

Outre ces actions de terrain, de nombreux messages de prévention et d'information sur les mesures mises en place par le gouvernement sont diffusés sur le réseau social « twitter » de la Préfecture.

L'investissement de l'ensemble des partenaires a contribué à faire baisser le nombre d'accidents et de blessés sur l'année 2015. Toutefois, ce sont encore 22 vies qui ont été perdues sur la route.

Les actions conjuguées de répression, de communication et de prévention doivent se poursuivre. L'appel à projets pour le PDASR 2016 est en cours de rédaction sur la base des enjeux extraits de l'accidentologie 2015 et sera diffusé dans les prochains jours à l'ensemble des acteurs et des partenaires œuvrant dans la lutte contre l'insécurité routière. Les projets seront orientés vers les enjeux nationaux, comme la protection des usagers vulnérables, et les enjeux départementaux dont les jeunes et les 2 roues motorisés qui représentent, en 2015, presque la moitié des accidents mortels.

La sécurité routière



Bilan année 2015	Accidents corporels	Tués	Blessés
2015	140*	22	189**
2014	166	20	219
Différence 2015/2014	-26	+2	-30
Évolution 2015/2014	-15,6%	+10%	-13,6%

(*) dont 116 en ZGN et 23 en ZPN

(**) 120 hospitalisés + de 24 h (101 en ZGN et 19 en ZPN)

Les accidents mortels

La consommation d'alcool et/ou de produits stupéfiants est la cause de 5 accidents mortels, la vitesse excessive ou non adaptée, de 4 accidents mortels. 3 décès sont causés par des conducteurs roulant sur la voie de gauche et 2 à un refus de priorité. 1 décès est dû à un malaise cardiaque. Enfin, la perte de contrôle ou défaut de maîtrise du véhicule semble être à l'origine de 7 accidents mortels.

Les usagers vulnérables ont été particulièrement exposés : 10 motocyclistes, 1 cyclomotoriste, 1 cycliste et 3 piétons.

6 victimes de la route ont entre 15 et 26 ans, 7 sont âgés de 60 ans et plus. 14 étaient originaires les Alpes-de-Haute-Provence.

Le plan départemental d'action de sécurité routière : prévention et contrôles.

De nombreuses actions de prévention sont mises en œuvre dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière, avec le soutien de crédits spécifiques (40 000 €), ciblées sur les jeunes, les motocyclistes, les seniors, et destinés à lutter contre les comportements dangereux (non-respect du code de la route, vitesse, conduite sous l'influence de produits psychotropes)

Parmi les actions emblématiques de 2015, on citera le relais moto franco-italien au col de Larche, le rallye moto sécurité routière en septembre, l'opération trajectoire en juin, le stand de la sécurité routière à la foire à la Lavande à Digne-les-Bains, auxquels s'ajoutent de nombreuses des interventions dans les établissements scolaires, à l'IUT, au CFA.

Près de 9000 opérations de contrôles ont été menées courant 2015, permettant de relever 686 alcoolémies positives, 283 conduites sous l'influence de produits stupéfiants, 8500 excès de vitesse, 1200 téléphones au volant. 58 permis de conduire ont fait l'objet d'une suspension administrative.